

Déclaration conjointe à l'occasion de la visite d'État du Président de la République d'Indonésie en France.

29.5.2026 - | Présidence de la République française

À l'occasion de la visite d'État du Président de la République d'Indonésie à Paris (France), le 28 mai 2026, Emmanuel Macron, Président de la République française, et Prabowo Subianto, Président de la République d'Indonésie, ont tenu des discussions bilatérales portant sur les domaines clés de la coopération entre les deux pays et les problématiques mondiales d'intérêt commun.

Dans un contexte d'aggravation des tensions géopolitiques, de transformation des dynamiques à l'œuvre dans le monde et de problématiques urgentes portant sur le climat, l'environnement, la santé et les technologies, les deux présidents ont réaffirmé leur détermination commune à approfondir le partenariat entre les deux pays. Leur coopération repose sur la confiance mutuelle et un attachement fort au multilatéralisme fondé sur des règles.

Ils ont salué l'impulsion durable donnée aux échanges bilatéraux de haut niveau, notamment la visite d'État du président Emmanuel Macron en Indonésie du 27 au 29 mai 2025 et les visites du président Prabowo Subianto en France du 13 au 15 juillet 2025, le 23 janvier 2026 et les 13 et 14 avril 2026, qui témoignent du dynamisme de leur partenariat stratégique.

Partenariat pour la souveraineté et la prospérité

Les deux présidents ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération en matière de sécurité et de défense et ont salué l'organisation en 2026 du 12e dialogue de défense franco-indonésien. Ils ont soutenu le développement d'initiatives de formation, notamment concernant les régiments de cavalerie montée, la formation linguistique ou encore des échanges entre leurs forces de police respectives sur le maintien de l'ordre public et la sécurité des populations. Ils ont aussi encouragé leurs ministres respectifs à approfondir encore la coopération dans le domaine de l'armement, notamment grâce au renforcement des capacités, au développement conjoint et à la coopération dans l'industrie de la défense.

Ils ont souligné la nécessité de promouvoir un système commercial international ouvert et fondé sur des règles et ils se sont engagés à mettre pleinement en œuvre, dès que possible, l'Accord de partenariat économique global entre l'Union européenne et l'Indonésie.

Ils ont soutenu la réalisation de projets d'intérêt commun et d'investissements réciproques dans les secteurs du transport, de la santé, de la transition énergétique, de l'innovation et des technologies, de l'exploitation minière durable et des minerais essentiels, des questions maritimes et de l'agriculture, afin de renforcer la compétitivité des entreprises de l'Union européenne (UE) et de l'Indonésie et leur intégration dans leurs marchés respectifs et dans les marchés mondiaux. À cet égard, ils ont souligné l'importance d'élaborer une feuille de route conjointe sur l'agriculture afin de garantir une mise en œuvre efficace de la coopération bilatérale sur la base de la réciprocité. Ils se sont félicités des progrès mutuellement bénéfiques de la coopération s'agissant des bovins et des équidés, en notant en particulier l'ouverture progressive des marchés aux produits d'intérêt commun, dans le respect de leurs législations et réglementations respectives.

Ils ont également appuyé le développement des investissements transfrontaliers, y compris dans les filières en aval, et ils ont encouragé des partenariats plus étroits entre entreprises, notamment dans le cadre du Conseil des affaires de haut niveau France-Indonésie qui s'est réuni pour la première fois à Paris le 28 mai 2026, sous les auspices des deux présidents.

Partenariat pour la paix, le droit international, le multilatéralisme et les problématiques mondiales

Les deux présidents ont appelé au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ainsi qu'à la promotion du multilatéralisme fondé sur le droit international, qui repose en premier lieu sur la Charte des Nations Unies.

Ils ont rejeté toute menace ou emploi de la force et ont appelé au règlement pacifique des différends, notamment en Palestine, en Iran, en Ukraine et au Liban. Ils ont affirmé leur vive préoccupation concernant les conséquences des hostilités en cours qui menacent la vie des populations civiles et les infrastructures ; ils ont réaffirmé la nécessité de régler les différends par des moyens pacifiques ainsi que leur soutien à la liberté de navigation conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

Ils ont rappelé leur Déclaration conjointe sur le règlement pacifique de la question de la Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux Etats et la Déclaration de New York sur le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États, en soulignant la nécessité de mettre fin à l'occupation illégale des territoires palestiniens et de parvenir à un règlement global, juste et durable.

Ils se sont également déclarés vivement préoccupés par l'escalade des tensions dans le détroit d'Ormouz, qui menace la stabilité régionale et l'approvisionnement mondial en énergie, ils ont appelé tous les États à empêcher toute nouvelle escalade et ils ont réaffirmé la liberté de navigation, notamment les droits de passage en transit et de passage inoffensif par le détroit d'Ormouz et tout autre détroit servant à la navigation internationale, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

Les deux présidents ont également réaffirmé leur attachement à une paix juste et durable, fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies et le droit international, en Ukraine et partout ailleurs dans le monde.

Ils ont salué la signature de la déclaration d'intention sur la coopération au développement, qui permet la coopération triangulaire avec des pays tiers et contribue à leur développement national ainsi qu'à la stabilité et à la prospérité régionales. Ils ont en outre encouragé les ministères et les organismes concernés à définir des projets prioritaires pour la mise en œuvre de cette coopération.

Les deux présidents ont réaffirmé leur volonté de protéger les biens publics mondiaux. Ils ont souligné leur attachement à la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris dans le respect des principes d'équité, de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, eu égard aux différentes situations et priorités nationales. Le Partenariat pour une transition énergétique juste en Indonésie, auquel la France contribue, constitue une plateforme importante dans la lutte contre le changement climatique.

S'agissant de la protection de la nature et de la biodiversité, les deux présidents ont réaffirmé qu'il est essentiel de promouvoir une mise en œuvre efficace et équilibrée de l'accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, dit «

BBNJ », et ils ont souligné l'intérêt de conclure un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin. Ils ont appelé de leurs vœux le renforcement des partenariats grâce au Ocean Impact Summit qui se tiendra à Bali du 8 au 10 octobre 2026 et à la première conférence des parties à l'accord BBNJ qui sera organisée à New York en 2027.

Les deux présidents se sont aussi réjouis de la possibilité d'explorer des coopérations dans le domaine forestier, en vue d'accroître les efforts de conservation, de promouvoir une gestion durable des forêts et de contribuer à l'action visant à réduire la disparition des forêts et la dégradation des terres.

Partenariat pour la culture et le renforcement des échanges entre les peuples, en appui à la société de demain

Les deux présidents ont salué l'Année de l'innovation France-Indonésie 2026 et ils ont déclaré leur volonté de faire avancer les projets stratégiques qui renforcent les écosystèmes d'innovation, améliorent les capacités technologiques et soutiennent le développement des industries d'avenir. Dans ce contexte, l'Indonésie a fait part de son souhait d'étudier les possibilités de coopération avec la France dans le domaine de la recherche et de l'innovation, notamment en appui au développement d'infrastructures et d'un écosystème nucléaires sûrs, sécurisés et durables.

Mettant à profit cette dynamique, les deux présidents ont adopté une déclaration conjointe sur l'enseignement, la recherche et la mobilité, soulignant qu'il s'agit de domaines prioritaires de la coopération bilatérale entre la France et l'Indonésie. Ils se félicitent de la tenue à Angers du 1er au 3 juillet 2026 des assises de la coopération franco-indonésienne pour l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat. Ils ont par ailleurs réaffirmé l'importance du groupe de travail conjoint sur l'enseignement, qui se concentre sur les priorités communes et étudie les nouveaux domaines de coopération.

Les deux présidents ont échangé sur la coopération en matière de renforcement de l'enseignement relatif à l'administration publique en Indonésie et ils ont pris bonne note des discussions en cours entre leurs ministères des Affaires étrangères visant à faire progresser les initiatives concrètes portant sur l'amélioration des capacités diplomatiques.

Les deux présidents ont par ailleurs salué le lancement du dialogue sur la planification politique entre les ministères des Affaires étrangères de leurs deux pays, dont la première réunion se tiendra à Paris en juin 2026 et qui vise à fournir un mécanisme permettant d'entretenir un dialogue régulier et d'échanger des analyses géopolitiques ainsi qu'à promouvoir une coopération plus étroite pour faire face à la fragmentation de l'architecture de sécurité mondiale. Les deux présidents ont également salué le premier dialogue culturel stratégique, organisé à Paris le 15 juillet 2025, et ont encouragé la poursuite de la mise en œuvre de la déclaration conjointe portant sur une stratégie dans le domaine culturel adoptée le 29 mai 2025.

Vers la mise en place d'un partenariat stratégique global

Les deux présidents ont fait part de leur ambition commune d'élever le niveau de leurs relations diplomatiques grâce à la mise en place d'un partenariat stratégique global entre la France et l'Indonésie, visant à promouvoir une relation plus profonde, plus fructueuse et mutuellement bénéfique, fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

À cette fin, ils sont convenus de définir un cadre concret pour ce partenariat stratégique global, en s'appuyant sur les mécanismes bilatéraux existants et les domaines clés de coopération. Ils ont

encouragé leurs ministères respectifs et leurs organismes concernés, notamment leurs institutions de financement du développement, à définir des objectifs clés, un calendrier et les domaines pour améliorer la coordination des efforts au service des priorités nationales de développement et des progrès à long terme des deux pays.

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/05/28/declaration-conjointe-a-loccasion-de-la-visite-de-tat-du-president-de-la-republique-dindonesie-en-france>